

COMPTE RENDU
du conseil municipal
du 23 février 2018

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h30 :

Présents : M. BADUEL Serge, M. COURTAUD Guy, Mme LEBRUN Nathalie, M. DERECH Ghislain, M. LEROY Pierrick, M. SOUDER Philippe, M. MANOURY Emile, Mme DUMONT Brigitte, Mme HERMANT Nathalie, M. ALASSIMONE Thierry, Mme BARDY Claire, Mme POREE Anaïs.

Procuration : M. PARDO Jérôme à Mme LEBRUN Nathalie.

Mme POREE Anaïs est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire annonce, en préliminaire, que la radio RCF fera une émission spéciale sur Malicorne le samedi 17 mars. Comme il a eu Mme ULRICH au téléphone, et qu'elle figure sur la liste des personnes qu'ils souhaitent interviewer, il lui a demandé si les responsables avaient pris contact avec elle. Elle a répondu par la négative, mais sera présente. Arnaud DELBARD devrait être présent également, puisque ce sera le week end où les pépinières organisent des journées portes-ouvertes.

M. BADUEL demande également aux conseillers de réfléchir à une date, un samedi ou un dimanche, pour organiser le rassemblement évoqué d'un grand nombre d'habitants pour figurer sur une photographie symbolique.

Approbation du compte-rendu du 9 février 2018 : aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Lors de cette séance, les principales décisions suivantes ont été prises :

N°06/2018

**RENOUVELLEMENT POSTE PERISCOLAIRE CONTRAT EMPLOI
COMPETENCE**

Vote Pour :13

Vote Contre :0

Abstention :0

Par délibération n°33/2016 du 24 août 2016 puis 03/2017 du 20 janvier 2017 et 30/2017 du 10 juillet 2017, le conseil municipal a créé puis renouvelé un emploi dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion », pour assurer la fonction d'Agent Polyvalent, spécialisé dans le périscolaire, auprès de la Mairie.

Monsieur le Maire propose de faire bénéficier l'agent en place d'un dernier renouvellement de contrat, ce dernier pouvant être renouvelé dans la limite de 24 mois, pour une période de 6 mois, cette fois dans le nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétence », mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018. La prise en charge fixé par arrêté du préfet de Région est de 40%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement d'un emploi d'Agent Polyvalent dans le cadre d'un « CUI-CAE », pour une nouvelle et dernière période de **6 mois**, soit du 1^{er} mars 2018 au 31 août 2018,

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à **22,05** heures par semaine, dans le but toujours de développer les activités autour de la pause méridienne et durant la garderie du soir,

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC +10%, considérant l'expérience acquise et la responsabilité des fonctions exercées, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce renouvellement.

Mme DUMONT demande ce qu'il est prévu pour cet agent, pour la rentrée de septembre. Mme LEBRUN répond que la Communauté de Communes a lancé une étude relative au transfert de la compétence périscolaire à l'ensemble des communes membres, l'ancienne CC de Montmarault étant déjà chargée de cette compétence. Elle ajoute qu'il faudra être vigilant, car si les dépenses sont transférées, il serait souhaitable que les recettes restent fixées par les communes, au risque de voir les tarifs de la garderie augmenter.

M. BADUEL précise que, suite à cette étude recensant les moyens humains et financiers, une réunion de la commission scolaire, présidée par M. DEPRAS, est prévue en mars. Mme LEBRUN ajoute qu'il faut aller vite, car la commune ne pourra pas proposer un temps plein à Mme AKMOUCHE, alors que si elle passe communautaire, cela sera possible grâce aux fonctions qu'elle occupe aux Galibots le mercredi et les vacances scolaires. De même, s'il advenait que ce centre n'avait plus besoin de ses services, elle pourrait être recasée auprès d'un autre centre de loisirs.

Questions diverses :

- M. BADUEL informe les conseillers qu'il va proposer au prochain conseil une motion pour défendre la ligne ferroviaire Bordeaux - Lyon.
- Points travaux de M. COURTAUD :
 - Fossés terminés à La Faye
 - Tisanerie refaite à l'école par l'entreprise DUYCK
 - L'environ CT ELEC a fini l'électricité au niveau du local technique de l'ancienne salle des associations, où sont stockés les produits d'entretien

M. BADUEL rend un premier aperçu de l'étude acoustique qui a été faite mercredi 21 chez M. et Mme MORLON. Il estime que cela est compliqué. Pour être conforme, il faudrait qu'il n'y ait que 3 db entre les bruits diffusés à la SDF et le niveau de bruit habituel entendu du jardin. Avec une diffusion à 105 db, il a été relevé 52 db ; à 90 db, 42 db ; pas de bruit, 32 db (avec chaudière 37 db). Le risque est que si le sonomètre est réglé à 85 db, il saute sans arrêt. M. LEROY pense que le problème vient peut-être d'un mauvais réglage de l'appareil. M. BADUEL aurait souhaité que M. JAFFRELOT vienne assister à l'étude pour régler correctement l'appareil. Peut-être faut-il s'adresser directement au fabricant.

M. COURTAUD donne son avis personnel quant à l'attitude de la personne venue faire l'étude pour Orféa. Il l'a trouvée très tendancieuse : plutôt favorable aux plaignants au détriment de la commune.

M. DERECH propose d'attendre le compte rendu, de voir les résultats et d'agir en conséquence. Au moins, la commune aura fait ce qu'il convient de faire au niveau juridique.

Mme POREE pense que M. et Mme MORLON ont été encouragés par ce qu'il s'est passé à Durdat Larequille, où la SDF a été fermée du fait d'un dépôt de plainte d'un seul habitant. Mme DUMONT opine en ce sens.

M. BADUEL évoque le cas de deux jeunes qui viennent de s'installer au bourg et qui lui ont demandé si la commune pouvait leur mettre à disposition un lieu pour garer deux semi. Il a pensé à certains terrains, mais ils appartiennent à Delbard. M. ALASSIMONE est contre le fait d'être redevable à l'entreprise. En outre, il rappelle que le bourg est interdit aux poids-lourds, sauf dessertes locales. Il propose que la commune ne serve pas d'intermédiaire : à charge pour ces jeunes de demander directement à Delbard s'ils acceptent de leur prêter leur terrain. Les conseillers sont d'accord pour ne pas s'impliquer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H20.